

-----  
**MAIRIE**  
DE  
**PORTE PUYMORENS**

66760 PORTE-PUYMORENS  
TEL : 04.68.04.82.20  
FAX : 04.68.04.94.57  
E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

**Compte rendu du Conseil Municipal du 13/10/2017 à 21 h 00**

Présents : BARRAL Anne, COLOMER Françoise, DOUMERC Christelle,  
REINOSA Franck, RIBOT Jean, ROBOAM Didier, SARDA Jean.  
Procurations : KOMAROFF Nicole à COLOMER Françoise, ROBOAM  
Thibault à ROBOAM Didier, SARDA Adrien à SARDA Jean.  
Absente excusée : MATHEVET Christine.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour un don de 400€ aux sinistrés d'Irma.
- Le Conseil Municipal donne son accord à la mise en vente de la Maison Cantonnière du Col , au plus offrant et après estimation par les Domaines (=-/ 10 000€).
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel au service de remplacement du CDG66.
- Le Conseil Municipal donne son accord à la Décision Modificative n° 2 : 42 000€ virés du compte 022 (Dépenses Imprévues) de la section de fonctionnement vers le compte 2188, opération n° 122 de la section d'investissement afin de pouvoir payer les travaux de rénovation du Camping dont le montant total sera bien supérieur au montant budgétisé.
- Le Conseil Municipal donne son accord à la Décision Modificative n° 3 : virement de 600€ du compte 2188 de l'opération n° 647 vers le compte 2188 de l'opération n° 651 de la section d'investissement afin de finaliser l'acquisition de la machine à pain.
- Le Conseil Municipal accepte la convention d'occupation du sol qui sera passée avec Camping Car Park pour une durée de 12 ans. 70 % des recettes de l'aire de camping car seront reversés à la Commune pour un investissement d'environ 159 000 €.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'aire de camping-cars comme suit :  
5 € pour 5 heures maximum,  
12 € pour 24 heures,  
Taxe de Séjour : 0,66 € par 24 heures.
- Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le Cahier des Prescriptions Sécurité du Camping.
- Après avoir pris connaissance des modifications, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur du Camping.
- En ce qui concerne les forfaits saison des enfants du Village (de la maternelle à la 3 ème) au tarif de 50€, le Conseil Municipal donne son accord pour que la Commune les prenne en charge.
- Le Conseil Municipal approuve la motion de soutien à FR3 Pays Catalan en voie de disparition.
- En ce qui concerne les archives communales, le Conseil Municipal donne son accord à l'intervention d'un.e archiviste départemental.e à raison de 150 € par jour, pour un chantier estimé à 2 mois.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du devis proposé par la Société PYRITE :

Renégociation de toutes les assurances de la Commune : 1 500 €,  
Redéfinition des baux communaux et engagements : 600 €  
Évaluation des risques professionnels : 800 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la renégociation des assurances.

- Le Cabinet d'Architectes ppCm propose la coordination SPS des travaux de rénovation des sanitaires du Camping pour 1 500 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Au sujet des travaux de rénovation des sanitaires du Camping, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis des différentes entreprises ayant répondu à l'appel d'offre, les prix de tous les lots

ont été renégociés. Il liste ensuite les entreprises retenues. Le Conseil Municipal donne son accord.

- En ce qui concerne la demande de Monsieur GUIRAUD, le Conseil Municipal décide de ne pas lui vendre la parcelle concernée. Elle sera prochainement transformée en parking.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'entreprise retenue pour installer le Système d'Alerte Local pour les crues (SAL) au camping. Il s'agit de l'entreprise OGOXE.

Le Maire  
Jean Ribot